

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DGRI 58 Subvention (8.000 euros) à l'association Coup de Soleil (1^{er}) et subvention (10.000 euros) à l'association Institut de Recherche et d'Etudes sur la Méditerranée et le Moyen-Orient – iReMMO (5e) pour l'organisation du Maghreb Orient des Livres en février 2020

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à Coup de Soleil

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^e Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 8.000 € est attribuée pour l'organisation du Maghreb Orient des Livres les 7-9 février 2020 à l'association Coup de Soleil, 132 rue de Rivoli 75001 PARIS (simpa n°48101 ; dossier 2019_10041) ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 € est attribuée pour l'organisation du Maghreb Orient des Livres les 7-9 février 2020 à l'Institut de Recherche et d'Etudes Méditerranée Moyen-Orient (iReMMO), 7 rue des Carmes 75005 PARIS (simpa n° 38601 ; dossiers 2019_04281) ;

Article 3 : La Ville de Paris s'engage à accueillir l'événement *Le Maghreb-Orient des Livres* (MODEL) en mettant à disposition les salons de l'Hôtel de Ville, pour un montant réputé valorisé à 7 920 € pour chacune des deux associations co-organisatrices (iReMMO et Coup de Soleil, soit un total 15 840 € HT pour la manifestation) selon les tarifs fixés par la délibération 2018 DICOM 9.

Article 4 : La dépense correspondante d'un montant de 18 000 € sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019, au titre des relations internationales.

Article 5 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Coup de Soleil la convention jointe au présent projet de délibération.

Article 6 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Institut de Recherche et d'Etudes Méditerranée Moyen-Orient (iReMMO) la convention jointe au présent projet de délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO